

**DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ**

\*\*\*\*\*

**DÉCLARATION DE MONSIEUR L'AMBASSADEUR CHEIKH  
NIANG,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE  
DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN**

\*\*\*\*\*

**DÉBAT PUBLIC  
SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,  
Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINNIENNE**

New York, le 28 juillet 2021

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les représentants,**

**Mesdames et Messieurs,**

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens tout d'abord à féliciter la France de la compétence avec laquelle elle préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci.

**Monsieur le Président,**

L'année 2021 a été jusqu'à présent particulièrement éprouvante pour le peuple palestinien et ce, sur tous les fronts. Après les terribles pertes en vies humaines, la crise humanitaire et les destructions auxquelles nous avons assisté lors du conflit de 11 jours qui a frappé le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et notamment la bande de Gaza, nous voyons maintenant les cas de COVID-19 se multiplier dans le Territoire palestinien occupé en raison du manque d'accès aux vaccins.

Les hostilités du mois de mai – l'escalade de violences la plus grave et la plus meurtrière depuis 2014 – ont hélas coûté la vie à au moins 245 Palestiniens à Gaza, dont 68 enfants et 37 femmes, tués par des frappes aériennes israéliennes sur des zones civiles, ainsi qu'à

12 personnes tuées en Israël par des tirs indiscriminés de roquettes lancées depuis Gaza. Le Comité souligne qu'il importe de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme et d'assurer la protection des personnes civiles. Il demande à toutes les parties au conflit de respecter le cessez-le-feu et de permettre que se déroulent sans entrave les opérations humanitaires et les activités de reconstruction, lesquelles sont indispensables pour améliorer la situation socio-économique désastreuse et les graves difficultés que connaît la population palestinienne de Gaza.

Le 10 mai, le Bureau, au nom du Comité, a publié une déclaration dans laquelle il s'est dit très inquiet face à l'escalade de violences et aux actes de provocation et d'incitation perpétrés notamment par les extrémistes israéliens à Jérusalem-Est occupée et dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa. Il a également condamné les projets visant à expulser les familles palestiniennes de leurs habitations dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est occupée. Il a en outre exhorté le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient à revitaliser le processus de paix tombé dans l'impasse, le but étant que reprennent des négociations véritables en vue de parvenir à une paix juste basée sur le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, sur lesquelles repose de longue date le consensus international en faveur d'une solution juste.

Comme nous l'a dit aujourd'hui la Coordonnatrice spéciale adjointe et Coordonnatrice des opérations humanitaires, Madame Lynn Hastings, l'escalade de violences a eu de graves conséquences humanitaires pour la population civile, en particulier à Gaza qui depuis 14 ans subit le blocus d'Israël, Puissance occupante. Le Comité demande de nouveau, comme il le fait depuis longtemps, que soit mis fin au blocus et que soit assurée la libre circulation des personnes et des biens conformément au droit international. Il demande également aux donateurs de contribuer aux besoins de reconstruction de la bande de Gaza, qui ont été recensés dans l'évaluation rapide des dommages et des besoins effectuée par le Groupe de la Banque mondiale, l'ONU et l'Union européenne, en étroite coopération avec l'Autorité palestinienne, et dont le montant est estimé à 485 millions de dollars au cours des 24 premiers mois.

Je le redis ici : le Comité soutient sans réserve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et nous demandons que les activités d'assistance vitale qu'il mène en faveur des réfugiés palestiniens soient financées comme il le faut et de manière fiable.

Nous appuyons la réponse rapide et résolue de la communauté internationale qui demande le respect du droit international et l'application du principe de responsabilité. À la suite du débat qui s'est tenu à l'Assemblée générale le 20 mai, au cours duquel j'ai fait une

déclaration au nom du Comité, le Conseil des droits de l'homme a, par sa résolution du 27 mai adoptée lors de sa session extraordinaire d'urgence, décidé « de créer d'urgence une commission d'enquête internationale indépendante et permanente » chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël sur toutes les violations présumées du droit international humanitaire et sur toutes les violations présumées du droit international des droits de l'homme et toutes les atteintes à ce droit qui auraient été commises avant et depuis le 13 avril 2021. Le Comité se félicite que le Conseil des droits de l'homme ait nommé, le 22 juillet, les trois membres de la Commission d'enquête, à savoir Navi Pillay (Afrique du Sud), Miloon Kothari (Inde) et Chris Sidoti (Australie). Le Comité demande une fois de plus à Israël, Puissance occupante, d'observer le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et l'exhorte à coopérer pleinement avec la Commission d'enquête, soulignant que, pour assurer la justice et la paix, il est indispensable que chacun rende des comptes.

Il ne fait aucun doute que l'escalade du mois de mai est directement liée aux violations des droits de l'homme que le peuple palestinien subit en permanence, Israël occupant son territoire depuis des décennies. Cette escalade a donné lieu à des actes de provocation et d'incitation à Jérusalem-Est et entraîné une forte réaction des forces de sécurité israéliennes. Par ailleurs, les détentions arbitraires de civils palestiniens, les restrictions apportées à la libre circulation, la violence

des colons, les destructions et les confiscations de biens palestiniens en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est se poursuivent sans relâche, affligeant les populations et provoquant le déplacement de familles entières. Le Comité demande que cessent les violations israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à la mosquée Al-Aqsa, qui sont l'une des causes profondes de la dernière escalade.

Parallèlement, le Comité demande instamment à Israël, Puissance occupante, de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, de vacciner rapidement et comme il se doit tous les habitants du Territoire palestinien occupé, y compris de Jérusalem-Est, et d'empêcher que le virus continue de se propager et de nuire à la santé et au bien-être de la population palestinienne sous occupation.

Les droits inaliénables du peuple palestinien continuent d'être bafoués et l'occupation illégale du territoire palestinien se poursuit, notamment par la construction et l'expansion de colonies de peuplement illégales, et ce, en dépit des dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui jusqu'à ce jour n'ont pas été appliquées.

Alors même que la communauté internationale avait créé une dynamique en vue de revitaliser le processus de paix, avec l'appui du Quatuor et d'autres partenaires, les hostilités sont venues enrayer une nouvelle fois la relance du processus politique, ce qui met en péril les

efforts visant à préserver la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Dans ses démarches auprès des États Membres, le Comité continue d'encourager tous les partisans de la solution des deux États à aider les parties à reprendre les négociations en vue de parvenir à un règlement pacifique dans le respect du droit international et des résolutions des organes de l'ONU sur la question.

Par ailleurs, le Comité regrette que les élections parlementaires et présidentielles dans l'État de Palestine aient été reportées et recommande qu'elles se tiennent dès que possible, y compris à Jérusalem-Est. Nous demandons également à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations et ses engagements à cet égard.

Le Comité demande également une fois encore à toutes les factions palestiniennes de hâter leur réconciliation en vue de parvenir à l'unité et ce, dans l'intérêt du peuple palestinien.

**Monsieur le Président,**

Pour assurer la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, pour concrétiser l'idée d'une solution juste basée sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et qui garantisse l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité le long des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien et pour parvenir à un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens conformément à la

résolution 194 (III), il faudra la coopération de toutes et tous. Le Comité est déterminé à assumer ses responsabilités à l'égard de cet objectif de principe, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

**Monsieur le Président,**

La communauté internationale est invitée à dialoguer avec les parties en vue d'assurer la désescalade et de préserver le cessez-le-feu dans le plein respect du droit international, y compris le respect des droits humains du peuple palestinien.

Dans les semaines à venir, la communauté internationale, y compris le Quarteur pour le Moyen-Orient à la composition élargie, sera invitée à instaurer, de concert avec les parties prenantes concernées, y compris les organisations régionales, les conditions devant permettre de recueillir un appui mondial plus large en faveur du règlement de la question de Palestine et de la mise en œuvre de la solution des deux États. Le Comité entend rester un partenaire fiable dans la poursuite de la pleine réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Je vous remercie de votre attention.

\*\*\*\*\*